

A Blois, le 20 octobre 2017

## **COMPTE-RENDU DU CTL DU 19 OCTOBRE 2017**

Le 19 octobre 2017 s'est tenu un CTL dont l'ordre du jour était : bilan de la campagne IR 2017 ; bilan de la notation 2017 ; création de la commune nouvelle de Couëtron-au-Perche (points pour information) ; les ponts naturels 2018 (pour avis) ; questions diverses.

**Bilan de la campagne IR 2017** : la Direction est satisfaite des conditions de déroulement de la campagne IR, du 12 avril au 30 mai (date butoir de dépôt de la télédéclaration), insistant sur une baisse globale de l'accueil physique par rapport à l'année précédente (- 6 %), malgré une forte augmentation dans les trésoreries (+ 16 %) et une concentration de près d'un quart de la réception physique totale sur quatre jours seulement, du 9 au 12 mai. Nous constatons que la charge de travail reste toujours aussi importante puisque si la réception tant physique que téléphonique s'est stabilisée, les sollicitations par téléphone restent suffisamment élevées pour que 9 % des appels n'aboutissent pas et 49 % terminent sur la boîte vocale. La campagne a été marquée par la préparation du prélèvement à la source, avec les difficultés liées à la collecte des RIB des particuliers, qui avaient reçu un courrier de la DG pas du tout explicite, et ce alors que le prélèvement à la source a été in fine repoussé d'une année. Cette année encore, aucune statistique n'indique le nombre de mails reçus pendant la campagne, alors que ces sollicitations ont forcément augmenté, a fortiori avec l'augmentation du nombre de télédéclarants. Autre constat, le nombre de télédéclarants vient de dépasser péniblement les 50 % dans le Loir-et-Cher, il faut dire que cette année les contribuables ayant un RFR supérieur à 28.000 € y étaient contraints (contre 40.000€ l'année dernière, et il sera réduit à 16.000 € l'année prochaine), comme le seront tous les contribuables dès 2019, ce qui dénote assurément toujours soit une inaccessibilité aux nouvelles technologies (tant sociale que géographique) soit une certaine réticence à utiliser ce système en ligne.

**Bilan de la campagne de notation 2017 (pour 2016)** : il s'agissait simplement de la présentation de la répartition des DKM (Dotation Capital Mois) par grades et par services, du moins pour les agents A et C, puisque les B ont inauguré cette année la suppression des mois de réduction d'ancienneté, qui concernera tout le monde dès l'année prochaine. Il n'y eut que deux recours hiérarchiques (1 A et 1 B), pour un seul recours en CAPL (1 A) et aucun en CAPN. Avec ces chiffres très faibles, on serait tentés de croire que les agents sont satisfaits de leurs notation/appréciations, mais la disparition des DKM pour les B tout comme la lourdeur de la procédure pour faire appel, y ont largement contribué.

**Création d'une commune nouvelle** : après la création de six nouvelles communes en 2016, une nouvelle s'est créée en 2017 avec effet fiscal au 1/1/2018 : Couëtron-au-Perche, regroupant cinq communes du Perche (Arville, Oigny, Saint-Agil, Saint-Avit et Souday), dépendantes de la trésorerie de Mondoubleau. Du fait de la baisse continue des dotations de l'Etat, les communes se voient contraintes de fusionner pour une mutualisation de leurs services.

**Les ponts naturels 2018** : sept ponts étant possibles pour l'année 2018, la DG a demandé à les limiter à trois, d'où le choix final de la Direction : le vendredi 11 mai et les lundis 24 et 31 décembre. Nous nous sommes abstenus au moment du vote car même si ces ponts obligatoires permettent aux agents désireux d'en bénéficier d'être assurés de pouvoir les prendre, cela reste une contrainte sur l'utilisation des jours de congé. Notre proposition était d'ouvrir les centres des finances publiques aux agents désireux de travailler tout en les fermant au public, ce que refuse la Direction.

### **Questions diverses :**

Le poste de **gardien-concierge de Romorantin** est vacant depuis le mois d'octobre, il sera pourvu au 1/9/2018. En attendant ce mouvement, un agent vacataire assurera les missions accomplies jusqu'ici par M. Langlois, qui pour des raisons de santé sera reclassé agent administratif.

Affectation de la **liste complémentaire des agents C (ALD)** : Mme Berton ira à la trésorerie de Mer et Mme Le Meur à celle de Mondoubleau, pour les trois autres agents la Direction n'a pas encore pris sa décision.

